

**DECISION D'ANNULATION N° 01/D-A/C.KTCHA/SG/SIGAM/2025 DU 23 JUIN 2025**

PORTANT ANNULATION DE L'AVIS DE CONSULTATION N°04/DC/C.KTCHA/CIPM-C.KTCHA/2025 DU 26 MAI 2025 POUR L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE PICK UP POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE KONTCHA

**FINANCEMENT : Budget FEICOM/COMMUNE DE KONTCHA, EXERCICE 2025
CONVENTION N° N°423/CCF/FEICOM/DG/CAJ/DCC/2024**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KONTCHA, AUTORITE CONTRACTANTE,

- ✓ La Constitution ;
 - ✓ La loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisée
 - ✓ La Loi N°2024/013 du 24 décembre 2024 portant Loi de Finance de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025
 - ✓ Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 - ✓ Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 ;
 - ✓ Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - ✓ Le Décret N° 2018/366 du 20 JUIN 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'applications ;
 - ✓ L'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissements ;
 - ✓ L'Arrêté N°000027/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur ABOUBAKAR Salihou à la fonction de maire et de ses adjoints ;
 - ✓ La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 - ✓ Lettre-circulaire 00000792/C/MINFI du 24 janvier 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;
 - ✓ Le Budget de l'exercice 2025 de la Commune de Kontcha ;
- Considérant : L'Avis de Consultation N°04/DC/C.KTCHA/CIPM-C.KTCHA/2025 DU 26 MAI 2025 pour L'Acquisition d'un (01) véhicule Pick-Up pour le compte de la Commune de Kontcha;
- Considérant les nécessités de services ;

DECIDE:

Article 1^{er}: L'Avis de Consultation N°04/DC/C.KTCHA/CIPM-C.KTCHA/2025 DU 26 MAI 2025 pour L'Acquisition d'un (01) véhicule Pick-Up pour le compte de la Commune de Kontcha est à compter de la date de signature de la présente Décision ANNULE :

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- DOMAP/FRD
- ARMP/AD
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHOMO/ARCHIVES

**CR ARMP ADAMAOUA
COURRIER ARRIVÉE
LE...23...JUIN...2025**

Enregistré Sous le N°

Le Maire de la Commune de Kontcha,

(Autorité Contractante).



Maire